

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry,

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-132 – RÉHABILITATION DU MONUMENT AUX MORTS HISTORIQUE ET RÉAMÉNAGEMENT DU LIEU DE COMMÉMORATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE L'OPÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Le Monument aux Morts historique de Saint-Jory, situé dans le cimetière du Centre, a été inauguré en 1922 sous le mandat de Cyrille BREIL, Maire de Saint-Jory de 1912 à 1940. Il a longtemps constitué le lieu des cérémonies commémoratives de la commune.

Lors de l'aménagement du parc urbain en 2013, un portail avait été créé dans l'axe du monument afin de permettre un accès direct depuis le parc et de conforter sa vocation de lieu de mémoire.

Aujourd'hui, le monument et ses équipements nécessitent une restauration et une remise en valeur. Les plaques portant les noms des Morts pour la France sont notamment devenues difficilement lisibles, tandis que les deux canons historiques situés à proximité nécessitent également une rénovation.

La commune souhaite ainsi engager, au titre de l'exercice 2027, une opération globale visant à réhabiliter ce monument à son emplacement historique et à lui redonner sa vocation de lieu principal des cérémonies commémoratives communales.

Le projet comprendrait notamment :

- La restauration du Monument aux Morts inauguré en 1922 ;
- La rénovation et la mise en valeur des deux canons historiques ;
- La création de nouvelles plaques permettant de rendre pleinement lisibles les noms des Morts pour la France ;
- La réfection et la mise en valeur de l'allée reliant le portail situé côté parc urbain au monument ;
- L'aménagement des abords afin d'améliorer la qualité et la solennité du lieu ;

Le projet sera élaboré en lien avec les associations locales d'anciens combattants et les acteurs de la mémoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le principe de la réhabilitation et de la mise en valeur du Monument aux Morts historique situé dans le cimetière du Centre, inauguré en 1922.

APPROUVE le principe de faire à nouveau de ce monument et de ses abords le lieu principal des cérémonies commémoratives de la commune à partir de 2027.

AUTORISE l'engagement des études, diagnostics, consultations et demandes de devis nécessaires à la définition du programme définitif de l'opération.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'État, de la Région Occitanie, de la Fondation du patrimoine, des organismes œuvrant en faveur de la mémoire combattante ainsi que de tout autre partenaire susceptible d'intervenir, les subventions et participations financières les plus élevées possibles.

PRÉCISE que le programme définitif, son coût prévisionnel et son plan de financement seront arrêtés au regard des études réalisées et des financements susceptibles d'être obtenus, dans le cadre du budget communal 2027.

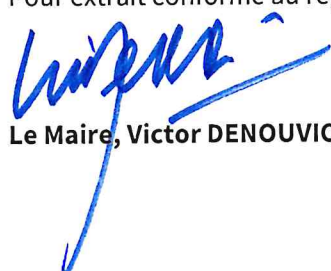
APPROUVE le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de cette opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

